

Grâce à eHealth, vous pouvez désormais donner votre consentement pour partager électroniquement vos données relatives à la santé avec vos prestataires. Ainsi, ils peuvent mieux vous aider et plus rapidement.

eHealth, qu'est-ce que c'est ?

Les prestataires qui vous traitent peuvent maintenant déjà échanger vos données médicales si nécessaire. Ainsi, ils se partagent les rapports des hospitalisations ou des examens.

Pourquoi devez-vous tout de même donner votre consentement ? Pour échanger vos anciennes et nouvelles données médicales par le biais d'un réseau électronique sécurisé (eHealth). Cet échange se fait au travers d'un système dans lequel l'accès aux données est simplifié. Les prestataires ne peuvent consulter toutes vos données médicales qu'à l'aide d'un seul accès. Vous devez donner votre consentement.

Pourquoi donner son consentement pour échanger des données médicales ?

Les prestataires de soins ont besoin d'un tableau le plus complet possible de vos antécédents médicaux pour être capables de bien vous soigner et vous accompagner. C'est utile pour diverses raisons :

- les prestataires de soins peuvent alors mieux vous soigner et plus rapidement en cas d'urgence ;
- des prestataires de diverses disciplines collaborent

- plus facilement pour vous soigner ;
- en tant que patient, vous ne devez pas subir plusieurs fois le même examen ou vous ne devez plus introduire les mêmes formulaires et attestations à différents endroits ;
- la paperasserie diminue et tout va plus vite.

De quelles données s'agit-il ?

Quelques données importantes sont partagées via eHealth :

- résultats de tests sanguins ;
- radiographies ;



- schémas de vaccination ;
- rapports médicaux ;
- allergies ;
- médicaments que vous prenez ou avez pris ;
- opérations que vous avez subies.

Qui peut consulter mes données ?

Il est important que n'importe qui ne puisse pas consulter vos données médicales. C'est pourquoi il doit exister une **relation thérapeutique** entre vous et les

prestataires qui veulent avoir accès à vos données médicales.

Les prestataires avec qui vous avez une relation thérapeutique sont ceux qui sont impliqués dans vos soins médicaux. Il peut s'agir d'un médecin, d'un dentiste, d'une sage-femme, d'un pharmacien, d'un kinésithérapeute, d'un infirmier ou encore d'un autre prestataire. La lecture de votre carte d'identité électronique confirme la relation thérapeutique entre vous et le prestataire.

Le médecin généraliste qui gère votre dossier médical global (DMG) a un accès automatique à vos données pendant 1 an. Si vous demandez la prolongation de votre DMG auprès de votre médecin généraliste, celle-ci ira de pair avec la prolongation de l'accès à vos données médicales. Pour les autres prestataires de soins, l'accès est limité dans le temps.

Restez maître de vos données

L'accès à vos données via le réseau électronique est fortement sécurisé. En outre, c'est vous qui tirez les ficelles. Les droits suivants vous garantissent le **respect de la vie privée**.

- Vous pouvez limiter l'accès aux données. Vous pouvez choisir vous-même quels prestataires y ont accès et vous pouvez également refuser l'accès à des prestataires de soins ;
- Par le biais du Réseau Santé Wallon (RSW), vous pouvez régler l'accès à vos données et documents. Vous trouverez plus d'informations sur le RSW sur www.rsw.be.
- A tout moment, vous pouvez vous raviser et retirer votre consentement.

Comment donner mon consentement?

Il y a différentes manières de procéder. Votre consentement est automatiquement enregistré en cas d'hospitalisation ou si vous consultez l'un de ces prestataires de soins :

- votre médecin généraliste;
- un médecin spécialiste;
- un pharmacien.

Vous pouvez également donner votre consentement par le biais d'un de ces canaux :

- au guichet de votre mutualité;
- avec votre carte d'identité sur www.patientconsent.be.

En savoir plus ?

Vous avez encore des questions ou vous souhaitez donner votre consentement ? Prenez donc contact avec votre Mutualité Libérale ou surfez sur www.ml.be > assurance maladie > eHealth : l'échange électronique de vos données de santé.



ML Brabant

Place de la Reine 51-52 - 1030 Bruxelles

☎ 02 209 48 11 - 📠 02 219 01 54

✉ info@mut403.be

ML Hainaut-Namur

Centre de gestion de La Louvière

Rue Anatole France 8-14 - 7100 La Louvière

☎ 064 23 61 90 - 📠 064 23 61 91

✉ contact409@ml.be

Centre de gestion de Namur

Rue Bas de la Place 35 - 5000 Namur

☎ 081 23 18 23 - 📠 081 24 10 37

✉ contact409@ml.be

ML Hainaut-Ouest

Rue Childéric 15 - 7500 Tournai

☎ 069 34 38 00 - 📠 069 21 67 20

✉ mutlib413@mlho.be

ML Liège

Rue de Hermée 177 D - 4040 Herstal

☎ 0800 144 48 - 📠 04 253 22 02

✉ secretariat@libramut.be

ML Luxembourg

Avenue de la Gare 37 - 6700 Arlon

☎ 063 24 53 00 - 📠 063 21 73 29

✉ contact@mut418.be



*Votre santé,
notre priorité!*



E.H.: Geert Messiaen, Rue de Livourne 25, 1050 Bruxelles, septembre 2016

**Donner son
consentement pour
l'échange de données
médicales**

www.ml.be

